

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MAZERES-LEZONS - Commune de MAZERES-LEZONS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21640373300019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR RIVES DU GAVE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	28
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	31
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	32
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	33
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	35
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	36
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	37
B1.6 - Etat des engagements reçus	38
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Actions de formation des élus	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	44
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	45
C3.2 - Liste des établissements publics créés	46
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	47
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	48
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	49
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	51
D2 - Arrêté et signatures	52

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 064373465	Commune de MAZERES-LEZONS Principal	CA 2022
--------------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1866
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1259159,35	1486281,49	1081,15	744,63

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	596,35	641,00
2	Produit des impositions directes/population	419,60	348,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1068,52	812,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	489,41	286,00
5	Encours de dette/population	337,75	596,00
6	DGF/population	93,92	155,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5000	0,4470
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,7097	0,8820
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4580	0,3520
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3160	0,7300

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 673 591,11	G	1 993 861,45
	Section d'investissement	B	1 330 537,03	H	1 511 589,02

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 351 335,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	95 992,01 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 100 120,15	= G+H+I+J	4 856 786,11

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 673 591,11	= G+I+K	3 345 197,09
	Section d'investissement	= B+D+F	1 426 529,04	= H+J+L	1 511 589,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 100 120,15	= G+H+I+J+K+L	4 856 786,11

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	351 185,00	343 959,49	5 247,28	0,00	1 978,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	559 300,00	556 430,91	0,00	0,00	2 869,09
014	Atténuations de produits	20 000,00	18 782,00	0,00	0,00	1 218,00
65	Autres charges de gestion courante	171 780,00	168 954,97	0,00	0,00	2 825,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 102 265,00	1 088 127,37	5 247,28	0,00	8 890,35
66	Charges financières	17 560,00	17 552,85	0,00	0,00	7,15
67	Charges exceptionnelles	3 225,00	1 865,00	0,00	0,00	1 360,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 123 050,00	1 107 545,22	5 247,28	0,00	10 257,50
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 625 148,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	744,00	560 798,61			-560 054,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 625 892,00	560 798,61			1 065 093,39
TOTAL		2 748 942,00	1 668 343,83	5 247,28	0,00	1 075 350,89
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	14 706,15	0,00	0,00	-12 706,15
70	Produits services, domaine et ventes div	78 570,00	92 656,23	0,00	0,00	-14 086,23
73	Impôts et taxes	1 046 625,00	1 061 152,48	0,00	0,00	-14 527,48
74	Dotations et participations	191 924,00	190 181,07	0,00	0,00	1 742,93
75	Autres produits de gestion courante	69 400,00	69 541,53	0,00	0,00	-141,53
Total des recettes de gestion courante		1 388 519,00	1 428 237,46	0,00	0,00	-39 718,46
76	Produits financiers	8,00	8,65	0,00	0,00	-0,65
77	Produits exceptionnels	1 800,00	565 615,34	0,00	0,00	-563 815,34
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 390 327,00	1 993 861,45	0,00	0,00	-603 534,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 280,00	0,00			7 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 280,00	0,00			7 280,00
TOTAL		1 397 607,00	1 993 861,45	0,00	0,00	-596 254,45
Pour information		(3) 1 351 335,64				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	600,00	588,00	0,00	12,00
204	Subventions d'équipement versées	14 862,00	0,00	0,00	14 862,00
21	Immobilisations corporelles	1 545 500,00	699 649,93	0,00	845 850,07
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	957 896,00	0,00	0,00	957 896,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 518 858,00	700 237,93	0,00	1 818 620,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	86,00	85,20	0,00	0,80
16	Emprunts et dettes assimilées	302 450,00	302 449,58	0,00	0,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 464,00			
	Total des dépenses financières	307 000,00	302 534,78	0,00	4 465,22
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	244 800,00	213 012,25	0,00	31 787,75
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 070 658,00	1 215 784,96	0,00	1 854 873,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 280,00	0,00		7 280,00
041	Opérations patrimoniales (1)	114 753,00	114 752,07		0,93
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	122 033,00	114 752,07		7 280,93
	TOTAL	3 192 691,00	1 330 537,03	0,00	1 862 153,97
	Pour information	(2) 95 992,01			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	313 886,00	3 536,20	0,00	310 349,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 400,00	0,00	-14 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	613 886,00	317 936,20	0,00	295 949,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 500,00	209 506,48	0,00	-177 006,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	95 992,00	95 992,01	0,00	-0,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	698,00	0,00	1 302,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00		0,00	
	Total des recettes financières	689 352,00	306 196,49	0,00	383 155,51
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	244 800,00	211 905,65	0,00	32 894,35
	Total des recettes réelles d'investissement	1 548 038,00	836 038,34	0,00	711 999,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 625 148,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	744,00	560 798,61		-560 054,61
041	Opérations patrimoniales (1)	114 753,00	114 752,07		0,93
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 740 645,00	675 550,68		1 065 094,32
	TOTAL	3 288 683,00	1 511 589,02	0,00	1 777 093,98

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	349 206,77		349 206,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	556 430,91		556 430,91
014	Atténuations de produits	18 782,00		18 782,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	168 954,97		168 954,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	17 552,85	0,00	17 552,85
67	Charges exceptionnelles	1 865,00	560 055,54	561 920,54
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	743,07	743,07
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 112 792,50	560 798,61	1 673 591,11
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	85,20	0,00	85,20
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	302 449,58	0,00	302 449,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	588,00	0,00	588,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	699 649,93	114 752,07	814 402,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	213 012,25	0,00	213 012,25
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 215 784,96	114 752,07	1 330 537,03
Pour information				95 992,01
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				95 992,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 706,15		14 706,15
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	92 656,23		92 656,23
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 061 152,48		1 061 152,48
74	Dotations et participations	190 181,07		190 181,07
75	Autres produits de gestion courante	69 541,53	0,00	69 541,53
76	Produits financiers	8,65	0,00	8,65
77	Produits exceptionnels	565 615,34	0,00	565 615,34
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 993 861,45	0,00	1 993 861,45
Pour information				1 351 335,64
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	209 506,48	0,00	209 506,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	95 992,01		95 992,01
13	Subventions d'investissement	3 536,20	11 652,00	15 188,20
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 698,00	103 100,07	403 798,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		69 752,54	69 752,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	14 400,00	490 303,00	504 703,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		743,07	743,07
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	211 905,65	0,00	211 905,65
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		836 038,34	675 550,68	1 511 589,02
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	351 185,00	343 959,49	5 247,28	0,00	1 978,23
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	61 940,00	68 463,08	0,00	0,00	-6 523,08
60611	Eau et assainissement	5 000,00	4 230,06	0,00	0,00	769,94
60612	Energie - Electricité	73 000,00	69 998,24	0,00	0,00	3 001,76
60621	Combustibles	600,00	1 631,06	0,00	0,00	-1 031,06
60622	Carburants	7 000,00	6 592,44	0,00	0,00	407,56
60623	Alimentation	2 500,00	2 015,20	0,00	0,00	484,80
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	417,15	0,00	0,00	82,85
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	5 146,59	0,00	0,00	-146,59
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	14 880,59	0,00	0,00	119,41
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 884,88	0,00	0,00	-384,88
60636	Vêtements de travail	1 300,00	457,71	0,00	0,00	842,29
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 152,30	0,00	0,00	347,70
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 600,00	1 596,60	0,00	0,00	3,40
6067	Fournitures scolaires	4 435,00	4 320,68	0,00	0,00	114,32
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	16 730,91	0,00	0,00	-3 730,91
6135	Locations mobilières	10 000,00	9 228,90	0,00	0,00	771,10
61521	Entretien terrains	14 000,00	12 513,38	1 009,20	0,00	477,42
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 000,00	12 671,49	4 238,08	0,00	4 090,43
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	1 766,74	0,00	0,00	233,26
615231	Entretien, réparations voiries	14 600,00	10 308,74	0,00	0,00	4 291,26
615232	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	8 420,40	0,00	0,00	-420,40
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	4 756,20	0,00	0,00	243,80
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	1 708,23	0,00	0,00	791,77
6156	Maintenance	18 000,00	16 145,00	0,00	0,00	1 855,00
6161	Multirisques	9 300,00	9 365,77	0,00	0,00	-65,77
6182	Documentation générale et technique	1 410,00	1 282,80	0,00	0,00	127,20
6184	Versements à des organismes de formation	650,00	0,00	0,00	0,00	650,00
6188	Autres frais divers	400,00	270,00	0,00	0,00	130,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	645,48	0,00	0,00	-645,48
6226	Honoraires	1 500,00	1 497,02	0,00	0,00	2,98
6227	Frais d'actes et de contentieux	400,00	668,00	0,00	0,00	-268,00
6231	Annonces et insertions	200,00	891,16	0,00	0,00	-691,16
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	378,10	0,00	0,00	1 121,90
6237	Publications	4 600,00	7 103,03	0,00	0,00	-2 503,03
6251	Voyages et déplacements	3 200,00	4 137,00	0,00	0,00	-937,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 314,99	0,00	0,00	-314,99
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 693,57	0,00	0,00	-693,57
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	13 466,22	0,00	0,00	-466,22
627	Services bancaires et assimilés	50,00	448,00	0,00	0,00	-398,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 000,00	13 239,87	0,00	0,00	760,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	479,86	0,00	0,00	20,14
63512	Taxes foncières	8 200,00	8 745,00	0,00	0,00	-545,00
6358	Autres droits	300,00	297,05	0,00	0,00	2,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	559 300,00	556 430,91	0,00	0,00	2 869,09
6218	Autre personnel extérieur	0,00	6 697,57	0,00	0,00	-6 697,57
6331	Versement mobilité	0,00	5 903,66	0,00	0,00	-5 903,66
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	320,51	0,00	0,00	-320,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 500,00	7 380,68	0,00	0,00	119,32
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	984,07	0,00	0,00	-984,07
6411	Personnel titulaire	333 000,00	330 823,43	0,00	0,00	2 176,57
6413	Personnel non titulaire	42 000,00	34 411,67	0,00	0,00	7 588,33
6415	Indemnité inflation	0,00	1 600,00	0,00	0,00	-1 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 000,00	58 930,25	0,00	0,00	7 069,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	88 000,00	87 314,07	0,00	0,00	685,93
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 700,00	1 319,79	0,00	0,00	380,21
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 200,00	16 138,26	0,00	0,00	61,74
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	2 622,33	0,00	0,00	377,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	180,00	0,00	0,00	-80,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 800,00	1 804,62	0,00	0,00	-4,62
014	Atténuations de produits	20 000,00	18 782,00	0,00	0,00	1 218,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	18 782,00	0,00	0,00	1 218,00
65	Autres charges de gestion courante	171 780,00	168 954,97	0,00	0,00	2 825,03
6531	Indemnités	69 000,00	68 980,75	0,00	0,00	19,25
6532	Frais de mission	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6533	Cotisations de retraite	4 100,00	4 082,10	0,00	0,00	17,90
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 800,00	6 850,14	0,00	0,00	-50,14

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6535	Formation	2 000,00	290,60	0,00	0,00	1 709,40
6536	Frais de représentation du maire	500,00	190,00	0,00	0,00	310,00
65372	Cotis. fonds financ. fin mandat	0,00	44,34	0,00	0,00	-44,34
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	15 830,00	15 538,11	0,00	0,00	291,89
65548	Autres contributions	2 400,00	2 328,42	0,00	0,00	71,58
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
65737	Autres établissements publics locaux	9 100,00	9 099,66	0,00	0,00	0,34
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 550,00	61 550,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,85	0,00	0,00	-0,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 102 265,00	1 088 127,37	5 247,28	0,00	8 890,35
66	Charges financières (b)	17 560,00	17 552,85	0,00	0,00	7,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 560,00	17 552,85	0,00	0,00	7,15
67	Charges exceptionnelles (c)	3 225,00	1 865,00	0,00	0,00	1 360,00
6714	Bourses et prix	3 000,00	1 730,00	0,00	0,00	1 270,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	225,00	135,00	0,00	0,00	90,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 123 050,00	1 107 545,22	5 247,28	0,00	10 257,50
023	Virement à la section d'investissement	1 625 148,00	0,00			1 625 148,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	744,00	560 798,61			-560 054,61
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	490 303,00			-490 303,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	69 752,54			-69 752,54
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	744,00	743,07			0,93
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 625 892,00	560 798,61			1 065 093,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 625 892,00	560 798,61			1 065 093,39
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 748 942,00	1 668 343,83	5 247,28	0,00	1 075 350,89
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	14 706,15	0,00	0,00	-12 706,15
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	14 705,27	0,00	0,00	-12 705,27
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,88	0,00	0,00	-0,88
70	Produits services, domaine et ventes div	78 570,00	92 656,23	0,00	0,00	-14 086,23
7022	Coupes de bois	170,00	250,00	0,00	0,00	-80,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 539,80	0,00	0,00	-539,80
70323	Redev. occupat° domaine public communal	8 000,00	8 751,96	0,00	0,00	-751,96
7062	Redevances services à caractère culturel	600,00	639,00	0,00	0,00	-39,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 500,00	1 300,00	0,00	0,00	200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	59 000,00	70 257,99	0,00	0,00	-11 257,99
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 300,00	2 500,42	0,00	0,00	-200,42
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	6 000,00	7 417,06	0,00	0,00	-1 417,06
73	Impôts et taxes	1 046 625,00	1 061 152,48	0,00	0,00	-14 527,48
73111	Impôts directs locaux	777 335,00	782 992,00	0,00	0,00	-5 657,00
73211	Attribution de compensation	184 650,00	184 649,72	0,00	0,00	0,28
73221	FNGIR	13 140,00	13 140,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	21 000,00	23 037,33	0,00	0,00	-2 037,33
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	28 500,00	25 195,93	0,00	0,00	3 304,07
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	22 000,00	32 137,50	0,00	0,00	-10 137,50
74	Dotations et participations	191 924,00	190 181,07	0,00	0,00	1 742,93
7411	Dotation forfaitaire	157 527,00	157 527,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	17 730,00	17 730,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	2 500,00	2 198,56	0,00	0,00	301,44
74718	Autres participations Etat	1 800,00	1 975,64	0,00	0,00	-175,64
7478	Participat° Autres organismes	8 000,00	6 382,88	0,00	0,00	1 617,12
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 367,00	4 366,99	0,00	0,00	0,01
75	Autres produits de gestion courante	69 400,00	69 541,53	0,00	0,00	-141,53
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 350,00	1 418,00	0,00	0,00	-68,00
752	Revenus des immeubles	68 000,00	68 023,82	0,00	0,00	-23,82
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	50,00	97,66	0,00	0,00	-47,66
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,05	0,00	0,00	-2,05
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 388 519,00	1 428 237,46	0,00	0,00	-39 718,46
76	Produits financiers (b)	8,00	8,65	0,00	0,00	-0,65
761	Produits de participations	8,00	8,65	0,00	0,00	-0,65
77	Produits exceptionnels (c)	1 800,00	565 615,34	0,00	0,00	-563 815,34
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 800,00	1 802,00	0,00	0,00	-2,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	17,04	0,00	0,00	-17,04
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	560 055,54	0,00	0,00	-560 055,54
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 740,76	0,00	0,00	-3 740,76
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 390 327,00	1 993 861,45	0,00	0,00	-603 534,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	7 280,00	0,00			7 280,00
791	Transferts charges de gestion courante	7 280,00	0,00			7 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 280,00	0,00			7 280,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 397 607,00	1 993 861,45	0,00	0,00	-596 254,45
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 351 335,64				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	600,00	588,00	0,00	12,00
2051	Concessions, droits similaires	600,00	588,00	0,00	12,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	14 862,00	0,00	0,00	14 862,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 862,00	0,00	0,00	14 862,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 545 500,00	699 649,93	0,00	845 850,07
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	5 295,53	0,00	-5 295,53
21318	Autres bâtiments publics	592 000,00	51 718,30	0,00	540 281,70
2138	Autres constructions	0,00	2 160,00	0,00	-2 160,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	939,11	0,00	-939,11
2152	Installations de voirie	817 200,00	572 874,05	0,00	244 325,95
21538	Autres réseaux	49 500,00	15 962,60	0,00	33 537,40
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	19 657,20	0,00	-19 657,20
2181	Installat° générales, agencements	22 500,00	19 536,94	0,00	2 963,06
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	6 202,83	0,00	-5 202,83
2184	Mobilier	0,00	1 138,26	0,00	-1 138,26
2188	Autres immobilisations corporelles	7 300,00	4 165,11	0,00	3 134,89
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	957 896,00	0,00	0,00	957 896,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	957 896,00	0,00	0,00	957 896,00
Total des dépenses d'équipement		2 518 858,00	700 237,93	0,00	1 818 620,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	86,00	85,20	0,00	0,80
1348	Autres fonds non transférables	86,00	85,20	0,00	0,80
16	Emprunts et dettes assimilées	302 450,00	302 449,58	0,00	0,42
1641	Emprunts en euros	294 150,00	294 582,08	0,00	-432,08
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 582,00	0,00	418,00
168758	Dettes - Autres groupements	6 300,00	6 285,50	0,00	14,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 464,00			
Total des dépenses financières		307 000,00	302 534,78	0,00	4 465,22
458122	Aménagement de la RD37 (3)	244 800,00	213 012,25	0,00	31 787,75
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		244 800,00	213 012,25	0,00	31 787,75
TOTAL DEPENSES REELLES		3 070 658,00	1 215 784,96	0,00	1 854 873,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 280,00	0,00		7 280,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	7 280,00	0,00		7 280,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	7 280,00	0,00		7 280,00
041	Opérations patrimoniales (7)	114 753,00	114 752,07		0,93
21538	Autres réseaux	114 753,00	114 752,07		0,93
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		122 033,00	114 752,07		7 280,93
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 192 691,00	1 330 537,03	0,00	1 862 153,97
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		95 992,01			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	313 886,00	3 536,20	0,00	310 349,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	114 436,00	1 056,00	0,00	113 380,00
1323	Subv. non transf. Départements	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	156 450,00	2 395,00	0,00	154 055,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	85,20	0,00	-85,20
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 400,00	0,00	-14 400,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	14 400,00	0,00	-14 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		613 886,00	317 936,20	0,00	295 949,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	128 492,00	305 498,49	0,00	-177 006,49
10222	FCTVA	16 500,00	14 786,74	0,00	1 713,26
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	194 719,74	0,00	-178 719,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	95 992,00	95 992,01	0,00	-0,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	698,00	0,00	1 302,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00		0,00	
Total des recettes financières		689 352,00	306 196,49	0,00	383 155,51
458222	Aménagement de la RD37 (2)	244 800,00	211 905,65	0,00	32 894,35
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		244 800,00	211 905,65	0,00	32 894,35
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 548 038,00	836 038,34	0,00	711 999,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 625 148,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	744,00	560 798,61		-560 054,61
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	69 752,54		-69 752,54
2111	Terrains nus	0,00	490 303,00		-490 303,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	744,00	743,07		0,93
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 625 892,00	560 798,61		1 065 093,39
041	Opérations patrimoniales (5)	114 753,00	114 752,07		0,93
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	11 652,00	11 652,00		0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	103 101,00	103 100,07		0,93
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 740 645,00	675 550,68		1 065 094,32
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 288 683,00	1 511 589,02	0,00	1 777 093,98
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 356 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 356 000,00									
00001350207	CREDIT AGRI. PYRENEES GASCOGNE	15/04/2019		05/05/2019	460 000,00	F		1,370	1,370	EUR	M	C	N	A-1
2021/01	CREDIT AGRI. PYRENEES GASCOGNE	13/04/2022		10/03/2023	300 000,00	F		1,590	1,590	EUR	T	P	N	A-1
5107102291	CREDIT AGRI. PYRENEES GASCOGNE	18/12/2009		05/04/2010	596 000,00	F		4,030	4,030	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 356 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		630 256,32					281 234,64	11 992,73	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		630 256,32					281 234,64	11 992,73	0,00	0,00
00001350207	N	0,00	A-1	330 256,32	9,34	F		1,370	35 384,64	4 787,09	0,00	0,00
2021/01	N	0,00	A-1	300 000,00	15,00	F		1,590	0,00	0,00	0,00	0,00
5107102291	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,000	245 850,00	7 205,64	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		630 256,32					281 234,64	11 992,73	0,00	0,00

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - CA - 2022

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	630 256,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	250 558,07	181 809,09	10 473,69	2 675,50	7 798,19
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	250 558,07	181 809,09	10 473,69	2 675,50	7 798,19
SDEPA	128 028,20	128 028,20	0,00	0,00	0,00
SYNDICAT D'ENERGIE DES P.A	122 529,87	53 780,89	10 473,69	2 675,50	7 798,19
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		304 914,00	300 867,58
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		300 450,00	300 867,58
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	294 150,00	294 582,08
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 300,00	6 285,50
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 464,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 464,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	300 867,58	0,00	95 992,01	396 859,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 217 252,00	III 210 249,55
Ressources propres externes de l'année (a)		32 500,00	209 506,48
10222	FCTVA	16 500,00	14 786,74
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	194 719,74
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 184 752,00	743,07
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	744,00	743,07
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 625 148,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	210 249,55	0,00	0,00	95 992,01	306 241,56

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 396 859,59
Ressources propres disponibles	IV 306 241,56
Solde	V = IV – II (3) -90 618,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					347 198,06	19 298,71										1 055,96	18 822,49	
SA HLM CARPI	1985	P	GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM LE COLIGNY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 198,06	19 298,71	1,64	A	V	5,600	V	2,770	A-1	EUR	1 055,96	18 822,49		
TOTAL GENERAL					347 198,06	19 298,71									1 055,96	18 822,49		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	19 878,45
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	293 227,37
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	313 105,82
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 993 861,45

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	15,70
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					122 529,87	53 780,89	10 472,49
Au profit d'organismes publics					122 529,87	53 780,89	10 472,49
2008	remboursement	SDEPA	20	A	32 699,28	13 057,47	2 550,59
2008	remboursement	SDEPA	20	A	18 209,68	7 271,49	1 421,04
2013	remboursement	SDEPA	15	A	6 776,80	2 707,77	607,38
2014	remboursement	SDEPA	15	A	64 844,11	30 744,16	5 893,48
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					122 529,87	53 780,89	10 472,49

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ASMUR	8 000,00	subvention
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 250,00	subvention
CENTRE SOCIAL DE MAZERES	41 000,00	subvention
COMITE DES FETES DE MAZERES	5 000,00	subvention
FNACA	250,00	subvention
TRAIL DES COSTALATS	300,00	subvention
UNION SPORTIVE DE MAZERES	5 500,00	subvention
VELO CLUB MAZEROIS	250,00	subvention
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	61 550,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	2,00	6,00	3,00	2,27	5,27
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2019)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,27	2,27
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2022)	C	2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (Av. Janv. 2021)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (Av. Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,43	0,00	0,43
ADJOINT DU PATRIMOINE (Av. Janv. 2022)	C	0,00	1,00	1,00	0,43	0,00	0,43
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	4,00	4,00	0,95	0,69	1,64
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,69	0,69
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2022)	C	0,00	4,00	4,00	0,95	0,00	0,95
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	7,00	17,00	9,38	2,96	12,34

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - CA - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	ANIM	348	0,00	3-1	
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2019)	C	TECH	367	0,00	3-1	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
GLORIEUX Philippe	CEDIS FORMATION	290,60	14/10/2022	Agir pour un territoire 100% énergies renouvelable

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 15/10/2018 -	Pau Béarn Pyrénées Restauration		SPL	4 305.00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVU DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS DE NARCASTET		sans fiscalité propr	669,68
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DES PA		sans fiscalité propr	22,87
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES	01/01/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 288 683,00	1 426 529,04	0,00	1 862 153,96
RECETTES	3 288 683,00	1 511 589,02	0,00	1 777 093,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 748 942,00	1 673 591,11	0,00	1 075 350,89
RECETTES	2 748 942,00	3 345 197,09	0,00	-596 255,09

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCAS de MAZERES-LEZONS / N°SIRET : 26640356700016				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	930,00	0,00	0,00	930,00
RECETTES	930,00	24,00	0,00	906,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 442,00	15 670,67	0,00	11 771,33
RECETTES	27 442,00	25 330,70	0,00	2 111,30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 289 613,00	1 426 529,04	0,00	1 863 083,96
RECETTES	3 289 613,00	1 511 613,02	0,00	1 777 999,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 776 384,00	1 689 261,78	0,00	1 087 122,22
RECETTES	2 776 384,00	3 370 527,79	0,00	-594 143,79
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 065 997,00	3 115 790,82	0,00	2 950 206,18
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 065 997,00	4 882 140,81	0,00	1 183 856,19

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 289 613,00	1 426 529,04	0,00	1 863 083,96
RECETTES	3 289 613,00	1 511 613,02	0,00	1 777 999,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 776 384,00	1 689 261,78	0,00	1 087 122,22
RECETTES	2 776 384,00	3 370 527,79	0,00	-594 143,79
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 065 997,00	3 115 790,82	0,00	2 950 206,18
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 065 997,00	4 882 140,81	0,00	1 183 856,19

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 601 736,00	0,00	28,82	0,00	749 820,00	0,00
TFPNB	12 694,00	0,00	50,50	0,00	6 410,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 614 430,00	0,00			756 230,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) le Maire.
 A Mazères-Lezons, le 03/04/2023
 le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Mazères-Lezons, le 03/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. ANNETTE Thierry donne pouvoir à M. PEDEFLOUS Roger	
M. BARAFFE Michaël	
M. BILLE Michel	
M. COSTA Joaquim	
M. ELICECHE Patxi	
M. GLORIEUX Philippe	
M. LANDES Francis	
M. LESCUEDE Frédéric	
M. PEDEFLOUS Roger	
M. VERMESSE Bruno	
Mme BILHOU Nicole	
Mme CASENAVE DIT MILHET Valérie	
Mme CHAMPAGNE Julie	
Mme CHAUVANCY Anne	
Mme DARRAGON Jennifer	
Mme DUFAU Nicole	
Mme LACOSTE Céline	
Mme MOUGIN Angélique donne pouvoir à Mme SEMAVOINE Monique	
Mme SEMAVOINE Monique	

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2023, et de la publication le 11/04/2023
 A Mazères-Lezons, le 11/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session ordinaire.